

COMPTALOCATIF • ANALYSE DE MARCHÉ

Le marché LMNP à Digne-les-Bains

Prix au m², rendements quartier par quartier, meublé de tourisme et réglementation locale. Édition 2026.

Pourquoi cette analyse

À Digne-les-Bains, préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (17 979 habitants), les appartements se vendent autour de 1 700 €/m² (PAP, juillet 2026). La carte des loyers 2025 y relève un loyer d'annonce moyen de 13,3 €/m² charges comprises, et Trackstone estime le rendement brut des appartements à 7,1 % en 2025. Ce rendement s'accompagne de 10,3 % de logements vacants, à surveiller dans chaque dossier. Ce document réunit ce qu'un investisseur en meublé doit savoir avant d'acheter ou de déclarer à Digne-les-Bains.

PRIX APPARTEMENTS

≈ 1 700 €

/ m² • PAP juillet 2026

RENDEMENT BRUT ESTIMÉ

≈ 7 %

appartements, estimation
2025

LOYER D'ANNONCE

13,3 €

/ m² charges comprises •
carte des loyers 2025

THERMES

≈ 6 000

curistes par an • cures de 18
jours de soins

Trois clientèles font vivre le meublé dignois. Les thermes, orientés rhumatologie et voies respiratoires, accueillent près de 6 000 curistes par an selon leur communication de 2022, en cure conventionnée de 18 jours de soins ou en mini-cure de 3 ou 6 jours, avec une saison 2026 qui court du 6 avril au 28 novembre. La ville compte aussi environ 1 000 étudiants post-bac selon l'IUT d'Aix-Marseille (IUT, INSPÉ, institut de formation en soins infirmiers, école supérieure d'art, BTS), auxquels s'ajoutent les agents publics d'une ville préfecture qui concentre les services de l'État, du département et de l'agglomération. Les studios et T2 meublés se louent ainsi à des étudiants, à des stagiaires et à des agents mutés, la clientèle thermale relevant du meublé de tourisme.

La méthode. Les chiffres de ce document proviennent de sources publiques consultées en octobre 2026 : prix PAP (juillet 2026), Trackstone (2025) et RealAdvisor (juillet 2026, valeur haute non retenue), prix par quartier d'efficity (juillet et août 2026), carte des loyers 2025 du ministère du Logement (ANIL), annonces Foncia d'octobre 2026, recensement de l'INSEE, décrets de zonage, état DGFIP 2026 des délibérations et barème de taxe de séjour de l'agglomération. Les pages PAP, efficity et RealAdvisor étant bloquées en lecture directe, leurs valeurs ont été relevées via les extraits du moteur de recherche. Le loyer de la carte des loyers est un loyer d'annonce charges comprises ; les rendements par quartier du tableau sont calculés sur le loyer moyen communal de 10,6 €/m² publié par Trackstone, appliqué uniformément ; les annonces Foncia ne précisent pas les charges. Plusieurs données n'existent pas en source publique et nous ne les estimons pas : la fréquentation des thermes postérieure à 2022, un loyer meublé statistique, les loyers par quartier, la part de DPE F et G de la commune, une délibération municipale sur les meublés de tourisme, une éventuelle ancienne délibération communale sur la CFE, les effectifs hospitaliers et administratifs. Les rendements bruts sont des estimations de marché : ils ne garantissent aucun résultat.

Le marché en chiffres

Digne-les-Bains, préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (17 979 habitants), affiche des appartements autour de 1 700 €/m² pour un loyer d'annonce moyen de 13,3 €/m² charges comprises. Trois clientèles y font vivre le meublé : les curistes des thermes, près de 6 000 par an en cure de trois semaines ou en mini-cure, environ 1 000 étudiants post-bac (IUT, INSPÉ, institut de soins infirmiers) et les agents publics d'une ville préfecture. Le rendement brut estimé dépasse 7 %, avec 10,3 % de logements vacants à surveiller.

TyPOLOGIE OU SECTEUR	REPÈRES	RENDEMENT BRUT
Centre-ville	≈ 1 410 €/m ² • centre ancien, proche des commerces	≈ 9 %
Les Arches	≈ 1 570 €/m ² • résidentiel	≈ 8,1 %
La Sèbe	≈ 1 590 €/m ² • résidentiel	≈ 8 %
Ville Nord	≈ 1 730 €/m ² • résidentiel	≈ 7,4 %
Le Cousson	≈ 1 820 €/m ² • résidentiel	≈ 7 %
Route de Marseille	≈ 1 880 €/m ² • entrée sud de la ville	≈ 6,8 %
Les Dourbes	≈ 2 110 €/m ² • le secteur le plus cher	≈ 6 %

Le rendement réel, quartier par quartier

De 1 410 €/m² dans le centre-ville à 2 110 €/m² aux Dourbes, l'écart entre quartiers va de 1 à 1,5 : les rendements estimés les plus élevés se concentrent dans le centre ancien, où l'état du bâti est aussi le plus fragile.

Sources : PAP (juillet 2026), efficity (juillet et août 2026), Trackstone (2025), carte des loyers 2025 (ministère du Logement / ANIL)

Les quartiers, un par un

Centre-ville

≈ 9 %

Prix au m²

≈ 1 410 €/m²

Profil

Centre ancien, commerces

Notre verdict LMNP. Le prix au m² le plus bas et le rendement brut estimé le plus haut de la ville, mais calculé sur un loyer uniforme qui ne tient compte ni de la vacance ni de l'état du bâti, plus fragile ici. Le bâti ancien appelle souvent des travaux et un DPE à reprendre : la frontière entre travaux déductibles et dépenses à amortir, comme la louabilité du logement après 2028, se décident avant l'achat.

Les Arches

≈ 8,1 %

Prix au m²

≈ 1 570 €/m²

Profil

Résidentiel

Notre verdict LMNP. Un secteur résidentiel au prix contenu et au rendement brut estimé au-dessus de 8 %. Il mérite d'être regardé pour un meublé à l'année loué à un étudiant ou à un agent public, sous réserve de l'état du bien.

La Sèbe

≈ 8 %

Prix au m²

≈ 1 590 €/m²

Profil

Résidentiel

Notre verdict LMNP. Prix et rendement proches de ceux des Arches. Faute de loyer publié par quartier, le loyer réel se vérifie sur les annonces avant de bâtir le prévisionnel : à l'échelle de la ville, les T2 meublés relevés en octobre 2026 se louaient de 490 à 620 € par mois.

Les quartiers, un par un (suite)

Ville Nord

≈ 7,4 %

Prix au m²

≈ 1 730 €/m²

Profil

Résidentiel

Notre verdict LMNP. Un prix proche du niveau communal des appartements, autour de 1 700 €/m², et un rendement brut estimé autour de 7,4 %. Un choix d'équilibre pour une location meublée à l'année.

Le Cousson

≈ 7 %

Prix au m²

≈ 1 820 €/m²

Profil

Résidentiel

Notre verdict LMNP. Un peu plus cher au m², pour un rendement estimé de l'ordre de 7 %, au niveau de l'estimation communale de Trackstone pour les appartements. Le bien se choisit ici sur son état et sa typologie plus que sur le quartier.

Route de Marseille

≈ 6,8 %

Prix au m²

≈ 1 880 €/m²

Profil

Entrée sud de la ville

Notre verdict LMNP. Prix et rendement comparables à ceux du Cousson. Un compromis qui se juge au cas par cas, sur l'état de l'immeuble et la facilité de relocation, dans une ville où 10,3 % des logements sont vacants.

Les quartiers, un par un (suite)

Les Dourbes

≈ 6 %

Prix au m²

Profil

≈ 2 110 €/m²

Le secteur le plus cher

Notre verdict LMNP. Le prix au m² le plus élevé de la ville et le rendement estimé le plus bas, autour de 6 %. Un placement plus patrimonial que de rendement.

La réglementation locale, à jour 2026

Les thermes : un meublé de moyenne durée

L'établissement thermal de Digne-les-Bains, orienté rhumatologie et voies respiratoires, accueille **près de 6 000 curistes par an** selon sa communication de 2022, en cure conventionnée de **18 jours de soins** (trois semaines sur place) ou en mini-cure de 3 ou 6 jours. La saison 2026 court du **6 avril au 28 novembre**. Le curiste loue à la semaine ou pour trois semaines : un meublé de tourisme au sens du code du tourisme, avec déclaration en mairie et taxe de séjour, et une clientèle qui revient souvent d'une année sur l'autre.

Préfecture et étudiants : la demande à l'année

Ville préfecture, Digne concentre les services de l'État, du département et de l'agglomération. Elle accueille aussi **environ 1 000 étudiants post-bac** selon l'IUT d'Aix-Marseille : IUT (génie biologique, gestion), INSPÉ, institut de formation en soins infirmiers, école supérieure d'art et BTS. Les studios et T2 meublés se louent à des étudiants, à des stagiaires et à des agents mutés. Les annonces de T2 meublés relevées en octobre 2026 vont de **490 à 620 € par mois**.

Hors zone tendue, mais 10 % de vacance

Digne-les-Bains ne figure ni dans la liste des communes en zone tendue issue du décret de 2013, ni dans celle du **décret du 25 août 2026** applicable aux logements vacants à partir de 2027. Le loyer y est libre et aucun encadrement ne s'applique. L'INSEE recense en revanche **1 170 logements vacants, soit 10,3 %** du parc : à ces prix d'achat, le rendement se perd vite si le bien reste vide entre deux locataires.

Taxe de séjour : 5 %, perçue par l'agglomération

La taxe de séjour est instituée par **Provence-Alpes-Agglomération**. Meublé non classé : **5 % du coût hors taxes de la nuitée** par personne, plafonné à **4,30 €**, plus la taxe additionnelle départementale de **10 %**, soit 5,5 % et 4,73 € au maximum. La taxe régionale de 34 % ne s'applique pas dans les Alpes-de-Haute-Provence. Un meublé classé paie un tarif fixe, de 0,88 € en 1 étoile à 3,41 € en 5 étoiles.

Taxe de séjour : le barème 2026

CATÉGORIE	PAR NUIT ET PAR PERSONNE
Meublés de tourisme non classés	5 % du coût HT de la nuitée par personne, plafonné à 4,30 € (5,5 % et 4,73 € avec l'additionnelle)
Meublés classés 1 étoile	0,80 € (0,88 € avec l'additionnelle)
Meublés classés 2 étoiles	0,90 € (0,99 €)
Meublés classés 3 étoiles	1,50 € (1,65 €)
Meublés classés 4 étoiles	2,40 € (2,64 €)
Meublés classés 5 étoiles	3,10 € (3,41 €)
Palaces	4,30 € (4,73 €)
Taxe additionnelle départementale	+ 10 %
Taxe régionale de 34 %	Non applicable dans les Alpes-de-Haute-Provence

Taxe instituée par Provence-Alpes-Agglomération, barème à effet 2023 sans modification ultérieure recensée. Le loueur déclare chaque mois avant le 15 les nuitées du mois précédent, en indiquant le SIRET du bien et, le cas échéant, son numéro d'enregistrement, puis reverse la taxe chaque mois ; les nuitées payées via Airbnb ou Booking sont collectées et reversées par l'opérateur. Sources : provencealpesagglomeration.fr/taxe-sejour et base des délibérations de la DGFIP (data.economie.gouv.fr).

Cas chiffré : micro-BIC ou régime réel pour un T2 à Digne-les-Bains

Le dossier type de l'investisseur qui achète un T2 de 45 m² à Digne-les-Bains et le loue en meublé à l'année. Même bien, mêmes loyers : seul le régime fiscal change.

Le dossier. T2 de 45 m² acheté comptant 76 000 € (1692 €/m², hors frais), loué 590 € par mois charges comprises, soit 7080 € de recettes annuelles. Hypothèse de charges afférentes au bien (taxe foncière, copropriété, assurance, entretien) : 2500 € par an, soit environ 35 % des loyers. Terrain non amortissable : 20 %. Bâti décomposé par composants : 2408 € par an. Mobilier inventorié 7 000 € sur 7 ans : 1 000 € par an. Total : 3408 € d'amortissements annuels, en année pleine. Hypothèses fiscales : TMI 30 %, prélèvements sociaux 18,6 % (taux des revenus LMNP depuis l'imposition des revenus 2025). Prix et loyer au m² : prix moyen des appartements PAP (données DVF, juillet 2026), faute de prix T2 publié, et loyer d'annonce T1-T2 de la carte des loyers 2025, charges comprises.

	MICRO-BIC	RÉGIME RÉEL
Recettes annuelles	7080 €	7080 €
Abattement forfaitaire / charges réelles	– 50 % (3540 €)	– 2500 €
Amortissements déduits (limite de l'article 39 C)	sans objet	– 3408 €
Base imposable	3540 €	1172 €
Impôt + prélèvements sociaux (TMI 30 % + 18,6 %)	≈ 1720 €	≈ 570 €
Amortissements mis en réserve	sans objet	0 €

La lecture du cabinet. Au régime réel, l'amortissement ne peut pas créer de déficit (article 39 C du CGI) : les 3408 € d'amortissements se déduisent en totalité et laissent une base imposable de 1172 €. L'écart d'impôt avec le micro-BIC, de l'ordre de 1151 € par an dans ce dossier, se répète tant que les amortissements couvrent le résultat (le mobilier cesse de s'amortir après 7 ans). Sous le plafond du micro-BIC, le réel s'applique sur option (article 50-O du CGI), à exercer pour une année donnée avant la date limite de déclaration des revenus de l'année précédente, ou dès la première déclaration pour une activité nouvelle. Trois limites à garder en tête : les amortissements déduits sont réintégrés dans le calcul de la plus-value à la revente (article 150 VB du CGI, cessions depuis le 15 février 2025) ; les honoraires comptables et la CFE, déductibles au réel, ne sont pas intégrés ici et restent une dépense à mettre en face de l'économie d'impôt ; les chiffres dépendent enfin de votre TMI, de vos charges réelles et d'un éventuel emprunt. C'est ce calcul, refait sur votre dossier, que nous faisons avant de choisir le régime.

L'amortissement par composants : la méthode

L'amortissement est le moteur fiscal du LMNP au régime réel : il déduit chaque année une fraction de la valeur du bien, sans sortie d'argent. Encore faut-il l'appliquer selon les règles.

Le terrain, jamais amortissable, est d'abord isolé : selon la localisation, il représente 15 à 25 % du prix (souvent plus en hyper-centre). Le bâti restant se décompose par composants, avec des durées d'usage indicatives :

COMPOSANT	PART DU BÂTI	DURÉE
Gros œuvre (structure)	≈ 50 %	50 ans
Façade, toiture, étanchéité	≈ 15 %	25 ans
Installations techniques	≈ 20 %	18 ans
Agencements intérieurs	≈ 15 %	12 ans
Mobilier	valeur d'inventaire	7 ans
Frais d'acquisition (option)	notaire, agence	amortissables

La règle de l'article 39 C du CGI. L'amortissement ne peut jamais créer de déficit : il se déduit dans la limite du résultat avant amortissements, et le surplus se met en réserve, reportable sans limite de durée. Le PLF 2027, non voté à ce jour, prévoit de le limiter.

Cette décomposition se construit à l'entrée du bien au bilan : à l'achat, ou lors d'un passage du micro-BIC au réel, avec une valeur d'entrée à justifier. C'est un travail d'expert-comptable, et c'est lui qui conditionne quinze ans de fiscalité.

Micro-BIC ou régime réel : la méthode de décision

Le choix du régime décide de votre impôt chaque année. Les plafonds 2026 du micro-BIC, applicables aux revenus 2026-2028 :

SITUATION	PLAFOND DE RECETTES	ABATTEMENT
Location meublée longue durée	83 600 €	50 %
Meublé de tourisme classé	83 600 €	50 %
Meublé de tourisme non classé	15 000 €	30 %

Le micro se joue en une ligne : vos recettes, moins l'abattement. Le réel déduit les charges réelles ET l'amortissement. La méthode de décision tient en trois questions :

- **Vos charges réelles plus l'amortissement dépassent-ils l'abattement ?** Dans la grande majorité des dossiers avec crédit ou bien de valeur, oui, largement.
- **Êtes-vous prêt à tenir une comptabilité ?** Le réel exige une liasse fiscale télétransmise ; les honoraires sont déductibles du résultat (la réduction d'impôt pour adhésion à un OGA est supprimée depuis les revenus 2025).
- **Quel est votre horizon de revente ?** Depuis 2025, les amortissements déduits se réintègrent à la plus-value : l'arbitrage se fait en connaissant la sortie.

Quand le micro reste pertinent. Petites recettes sans crédit ni travaux, bien détenu depuis longtemps et déjà amorti fiscalement dans les faits, ou volonté de simplicité absolue : le forfait garde sa place, à condition de l'avoir choisi par calcul et non par défaut.

Revendre depuis la réforme 2025 : ce qui a changé

La loi de finances pour 2025 a changé la sortie du LMNP : les amortissements déduits pendant la détention sont désormais réintégrés dans le calcul de la plus-value imposable.

- **Le mécanisme** : le prix d'acquisition retenu est diminué des amortissements déduits, ce qui augmente d'autant la plus-value brute. Seuls les amortissements déduits comptent, pas la réserve reportée. Les résidences étudiantes, seniors et les EHPAD sont exclus.
- **Les taux** : 19 % d'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux, régime des plus-values des particuliers.
- **Les abattements pour durée de détention** continuent de s'appliquer : exonération totale d'impôt sur le revenu après 22 ans, de prélèvements sociaux après 30 ans.
- **L'effet de bord** : au-delà de 50 000 € de plus-value imposable, une surtaxe progressive de 2 à 6 % s'applique. Des dossiers ordinaires la croisent désormais.
- **La transmission change tout** : donation et succession purgent la plus-value, amortissements compris. Ce levier patrimonial a pris une forte valeur.

Le verdict du cabinet. Sur un dossier type (32 000 € amortis en 8 ans), le surcoût de la réforme ressort au plus à 11 584 € hors surtaxe, contre environ 15 550 € d'impôt économisés par l'amortissement (TMI 30 %, prélèvements 18,6 %) : même après la réforme, le régime réel reste gagnant. Mais la stratégie d'amortissement se pense désormais avec l'horizon de détention, dès l'entrée.

Le bail meublé et le logement conforme

Le rendement se défend aussi dans le contrat. L'essentiel du bail meublé, valable dans toute la région :

FORMAT	DURÉE	POUR QUI
Bail meublé classique	1 an renouvelable	Le régime de droit commun
Bail étudiant	9 mois, non reconductible	Étudiants, calé sur l'année universitaire
Bail mobilité	1 à 10 mois	Mobilité professionnelle, formation, mission

- **Dépôt de garantie** : deux mois de loyer hors charges maximum en meublé (interdit en bail mobilité).
- **Préavis du locataire** : 1 mois, à tout moment, en zone tendue comme ailleurs (art. 25-8 de la loi de 1989).
- **Le logement conforme** : les 11 équipements du décret de 2015 sont obligatoires (literie complète, occultation, plaques, four ou micro-ondes, réfrigérateur avec congélateur, vaisselle, ustensiles, table et sièges, rangements, luminaires, matériel d'entretien). Un logement incomplet risque la requalification du bail en location nue, fiscalité comprise.
- **En colocation** : chaque chambre est équipée selon sa destination (literie, occultation), inventaire signé à l'appui.

Vos questions sur le LMNP à Digne-les-Bains

Peut-on louer un meublé à des curistes à Digne-les-Bains ?

Oui. Une location de trois semaines à un curiste qui n'y élit pas domicile est un meublé de tourisme : déclaration en mairie, sauf s'il s'agit de votre résidence principale, collecte de la taxe de séjour et imposition en BIC. Les thermes accueillent près de 6 000 curistes par an, en cure de 18 jours de soins ou en mini-cure, de début avril à fin novembre en 2026.

Quelle est la taxe de séjour à Digne-les-Bains pour un meublé non classé ?

Elle est instituée par Provence-Alpes-Agglomération : 5 % du coût hors taxes de la nuitée par personne, plafonné à 4,30 €, majoré de la taxe additionnelle départementale de 10 %, soit 5,5 % et 4,73 € au maximum. La taxe régionale de 34 % ne s'applique pas dans les Alpes-de-Haute-Provence. Déclaration et reversement sont mensuels.

Digne-les-Bains est-elle en zone tendue ?

Non. Digne-les-Bains n'apparaît ni dans l'annexe du décret du 10 mai 2013, modifiée en dernier lieu le 22 décembre 2025, ni dans celle du décret du 25 août 2026 applicable à partir de 2027. Le loyer y est libre, aucun encadrement ne s'applique, et la commune ne majore pas la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Quel loyer pour un T2 meublé à Digne-les-Bains ?

Aucune statistique de loyer meublé n'est publiée pour la commune, et nous ne l'estimons pas. Les annonces de T2 meublés relevées en octobre 2026 allaient de 490 à 620 € par mois, soit 11,6 à 15,4 €/m², charges non précisées. La carte des loyers 2025 donne de son côté 13,12 €/m² charges comprises pour les T1-T2, en loyer d'annonce.

Combien de logements vacants à Digne-les-Bains ?

Le recensement de l'INSEE (données 2023) compte 1 170 logements vacants sur 11 376, soit 10,3 %, et 637 résidences secondaires et logements occasionnels, soit 5,6 %. Avec 54,4 % de ménages locataires, le marché est d'abord un marché de résidences principales, et la vacance impose de soigner l'emplacement et l'état du bien.

La checklist de l'investisseur LMNP à Digne-les-Bains

Avant d'acheter ou de basculer un bien en meublé à Digne-les-Bains, voici les vérifications que nous faisons systématiquement au cabinet.

- ☐ Choisir sa clientèle avant le bien : curiste à la semaine ou pour trois semaines, étudiant en bail de 9 mois, agent public en bail meublé d'un an. Le rendement se calcule sur les semaines réellement louées, sans supposer un loyer annuel plein.
- ☐ Saisonnalité thermique : la saison 2026 court du 6 avril au 28 novembre, et de décembre à mars un logement loué aux curistes doit trouver une autre clientèle ou rester vide. Ce creux entre dans le prévisionnel dès l'achat.
- ☐ Formalités du meublé de tourisme : louer à un curiste qui n'y élit pas domicile, c'est exploiter un meublé de tourisme, avec déclaration en mairie (Cerfa 14004) sauf s'il s'agit de votre résidence principale, elle-même limitée à 120 jours par an, et collecte de la taxe de séjour. Aucune délibération locale de changement d'usage n'a été trouvée.
- ☐ Classé ou non classé : pour les revenus 2026, un meublé de tourisme non classé n'a droit qu'à 30 % d'abattement dans la limite de 15 000 € de recettes, contre 50 % jusqu'à 83 600 € pour un meublé classé. Le classement se justifie souvent, mais le régime réel, avec l'amortissement, reste en général plus favorable.
- ☐ Centre ancien : autour de 1 400 €/m², le bâti appelle souvent des travaux et un DPE à reprendre. Aucune statistique DPE communale n'est publiée, la classe du bien et le traitement fiscal des travaux se vérifient avant l'offre.
- ☐ Vacance : l'INSEE recense 1 170 logements vacants, soit 10,3 % du parc. À ces prix d'achat, le rendement se perd vite si le bien reste vide entre deux locataires.
- ☐ CFE : Provence-Alpes-Agglomération n'a pas supprimé l'exonération des meublés faisant partie de l'habitation personnelle, mais d'anciennes délibérations communales existent dans le département, et la situation de la commune se vérifie auprès du service des impôts des entreprises. L'exonération liée à la zone France Ruralités Revitalisation ne profite pas à un meublé classique.

Votre LMNP suivi, déclaré et optimisé, pour 600 € par an

Cabinet 100 % location meublée, plateforme de gestion incluse. Premier échange gratuit :

comptalocatif.fr/rendez-vous

• Guillaume Mailey, expert-comptable inscrit à l'Ordre.

Sources

- PAP, prix au m² à Digne-les-Bains (données DVF), 1er juillet 2026 : pap.fr/vendeur/prix-m2/digne-les-bains-04000-g8357
- efficity, prix par quartier, juillet et août 2026 : efficity.com/prix-immobilier-m2/ (pages quartier 04000)
- Trackstone, prix, loyers et rendements 2025 : trackstone.fr/prix-immobilier/digne-les-bains-04000
- Ministère du Logement / ANIL, carte des loyers 2025, loyers d'annonce charges comprises : data.gouv.fr/datasets/carte-des-loyers-indicateurs-de-loyers-dannonce-par-commune-en-2025
- Foncia, annonces de T2 meublés, octobre 2026 : fr.foncia.com/location/digne-les-bains-04000/appartement-meuble
- INSEE, dossier complet, recensement 2023 : insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-04070
- Office de tourisme, communiqué sur les thermes (2022) : dignelesbains-tourisme.com ; saison thermale 2026 : provence-alpes-cotedazur.com
- IUT d'Aix-Marseille, site de Digne-les-Bains : iut.univ-amu.fr/en/campuses/digne
- Décret n° 2026-831 du 25 août 2026 (taxe sur la vacance des locaux d'habitation) : legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054761859
- Provence-Alpes-Agglomération, taxe de séjour : provencealpesagglo.taxesejour.fr ; base DGFIP des délibérations : data.economie.gouv.fr

Données collectées en octobre 2026. Chaque chiffre de ce document provient d'une source publique consultée ; aucune donnée n'est estimée par nos soins sans source.